

Réseau Devenir d'Enfance

Vade-mecum réglementaire Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

LE RESEAU DEVENIR D'ENFANCE

Un groupe de professionnels, cadres de la petite enfance qui, depuis plusieurs années, échangent, partagent et réfléchissent autour de l'accueil de l'enfant.

Ce réseau regroupe actuellement une centaine de personnes couvrant 15 départements du grand Sud Est de la France métropolitaine.

LEURS OBJECTIFS

Identifier les enjeux sociétaux concernant l'enfant et sa famille et les répercussions sur la profession.

Partager des expériences et des réflexions autour des pratiques professionnelles.

Créer des liens et développer un tissu relationnel d'entraide et de savoir.

CONTACTS

MAIL

reseau devenirdenfance@gmail.com

SITE WEB

www.reseau devenirdenfance.jimdofree.com

INTRODUCTION

Le Réseau Devenir d'Enfance, lors de séances de travail, a pointé un manque de connaissances et d'outils sur le cadre réglementaire des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Il est apparu nécessaire de rassembler dans un même document le cadre législatif, les références réglementaires et les recommandations qui permettent d'organiser l'accueil de la petite enfance dans les EAJE.

En effet, chacune d'entre nous entend fréquemment « ça c'est interdit » ou « nous n'avons pas le droit de... », avant d'apprendre que la collègue d'un autre département ou d'une autre commune pratique fréquemment ce qui était déclaré interdit dans son établissement !

Comment y voir plus clair ? D'une part, il semble important de savoir chercher dans les textes pour faire la part des choses. D'autre part, dans d'autres domaines nous ne connaissons pas toujours bien le cadre législatif et nous pouvons parfois faire des erreurs par méconnaissance.

Après une première version en 2016, ce vade-mecum a été actualisé en 2020. C'est une compilation de textes et de guides utiles. Tout en se voulant le plus complet possible, il n'a pas la prétention d'être exhaustif.

Cette version a été relue et vérifiée par Géraldine Chapurlat, avocate, formatrice spécialisée dans le domaine, fondatrice du centre de formation Formané¹.

Des interprétations différentes de certains textes juridiques sont parfois possibles. En cas de litiges, seule la jurisprudence pourra donner des indications sur la « bonne lecture ».

Nous espérons que ce document vous soit utile et qu'il s'enrichisse au fur et à mesure de vos contributions afin de rester vivant.

Bonne lecture !

Le groupe de travail du Réseau Devenir d'Enfance²

1 www.formaneo.org/

2 Liste des personnes ayant contribué à ce travail en fin de document.

Avant de commencer...

Quelques explications pour utiliser ce document

Le choix a été fait de se restreindre aux EAJE, voilà pourquoi ce document ne comporte pas de textes spécifiques relatifs aux RAM, aux MAM ou autres structures accueillant de jeunes enfants n'ayant pas l'appellation d'EAJE.

Dans la plupart des chapitres, nous avons indiqué les textes juridiques de référence complétés par des guides de recommandations ou des publications nous semblant utiles pour étayer et éclairer l'information du champ. Pour différencier les textes législatifs et les guides ou documents complémentaires, ces derniers sont en violet.

Vous trouverez :

- les bases législatives, réglementaires et normatives (codes, lois, décrets, arrêtés, circulaires, normes AFNOR), données brutes sans commentaires et sans lien car très faciles à trouver sur internet (Légifrance : www.legifrance.gouv.fr) ;
- les « textes essentiels » sont les textes fondateurs pour la création et le fonctionnement des EAJE. Ils sont transversaux et constituent le socle de base. Ils ne sont donc en général pas repris dans chaque chapitre, étant entendu qu'il est à chaque fois nécessaire de s'y référer ;
- les plans gouvernementaux en cours ;
- les rapports récents commandés par le gouvernement ;
- des guides ou documentations en ligne accessibles à tous (le lien figure sur le document).

Ceux-ci mettent en lumière l'ensemble des recommandations, ils sont donc très utiles au quotidien. Ils ont été choisis car ils nous semblaient pertinents, mais il est bien évident que les références de guides n'ont pas vocation à être exhaustives.

Aujourd'hui, Internet dispose d'une base documentaire très importante dans laquelle nous avons retenu :

- les guides issus d'instances gouvernementales ou « officielles » : sites du gouvernement et des ministères, Haut Conseil à la Famille, à l'Enfance et à l'Âge (HCFEA), Haute Autorité de Santé (HAS), Santé Publique France, Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES), Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et Caisses d'Allocations Familiales (CAF), Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail (ANSES), Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM), Départements, autres services publics ;
- dans de rares cas, des documents de références cités dans des guides officiels ;
- et quelques guides issus d'instances non officielles, dans les cas où il n'y a aucun document « officiel » sur le sujet.

Bonne consultation...

Prendre connaissance des références juridiques dans le champ de la petite enfance

Note de la juriste G. Chapurlat à l'attention des lecteurs de ce document

Le Réseau Devenir d'Enfance, en proposant une compilation des textes relatifs au contexte juridique de leur activité envoie un signe fort : il souhaite **proposer un outil qui facilite la connaissance et l'appropriation des bases juridiques des structures d'accueil de la petite enfance**.

En donnant à ces professionnels les bases à partir desquelles ils pourront échanger, se positionner face à différents partenaires, on renforce leur professionnalisme. On peut espérer qu'un outil de ce type puisse aider chaque professionnel de la petite enfance à **s'inscrire dans une relation de collaboration et de co-réflexion avec les services de la Protection Maternelle et Infantile**. Cet outil transmet **les bases à partir desquelles chaque professionnel de la petite enfance construira et fera évoluer le projet de sa structure auprès de son gestionnaire**. Ce guide donne des clarifications pour **échanger avec les équipes pour informer et répondre aux familles** des enfants accueillis.

Cet outil me paraît essentiel pour un secteur qui, pendant de nombreuses années, était relativement réticent à s'approprier cet environnement réglementaire. L'appropriation de ces aspects me paraît primordiale mais ne doit pas faire oublier **le cap fixé par le projet pédagogique de l'établissement** : quand plusieurs textes sont applicables, quand ces textes doivent être interprétés, c'est bien à la lumière du projet éducatif que les textes devront être compris.

D'un point de vue technique, en travaillant sur ce recueil de textes, j'ai milité auprès de ce groupe de travail pour qu'apparaissent non les lois, décrets ou arrêtés relatifs aux EAJE, mais les dispositions codifiées issues de ces textes.

Je préconise donc plutôt que de parler de la loi du 17 mai 2013 (qui a modifié des dispositions relatives à l'autorité parentale) de parler des articles L371-1 et suivants dans lesquels les dispositions de la loi ont été insérées.

Si des lois et décrets sont connus, constituent des références familières et des repères pour les professionnels de la petite enfance, ces repères sont – à mon sens – de faux amis : la loi est souvent incompréhensible en l'état, dans la mesure où elle vise uniquement les parties des articles qu'elle modifie. Les articles insérés dans les différents codes ont le mérite de l'intelligibilité.

Mieux encore, en se référant aux codes on ne se réfère **qu'à des dispositions en vigueur** : en prenant soin de les consulter sur Légifrance, vous aurez ainsi toutes les dispositions en vigueur au jour de la consultation du site.

Le choix de Réseau Devenir d'Enfance a été de faire apparaître à la fois les codes **et** les décrets ou lois. Vous trouverez donc dans ce document les articles des codes (code civil, code de l'action sociale et des familles, code de la santé publique, etc.) **et** les numéros ou dates de décrets ou lois pour ne pas trop déstabiliser les habitudes et les repères.

G Chapurlat
Formanéo³

³ www.formaneo.org/

TABLE DES MATIERES

LE RESEAU DEVENIR D'ENFANCE.....	1
LEURS OBJECTIFS	1
CONTACTS.....	1
MAIL.....	1
SITE WEB.....	1
INTRODUCTION.....	2
<i>Quelques explications pour utiliser ce document.....</i>	3
<i>Note de la juriste G. Chapurlat à l'attention des lecteurs de ce document</i>	4
LES TEXTES ESSENTIELS.....	7
CADRES POUR LA QUALITÉ D'ACCUEIL EN FRANCE ET PAYS FRANCOPHONES	8
<i>France.....</i>	<i>8</i>
<i>Belgique.....</i>	<i>8</i>
<i>Grand-duché du Luxembourg</i>	<i>9</i>
<i>Québec.....</i>	<i>9</i>
POLITIQUE PETITE ENFANCE	10
<i>Recherches et statistiques :</i>	<i>10</i>
<i>Schéma territorial de la petite enfance</i>	<i>10</i>
<i>Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018/2022</i>	<i>10</i>
<i>Convention Territoriale Globale (CTG).....</i>	<i>10</i>
<i>Attribution des places</i>	<i>11</i>
<i>Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.....</i>	<i>11</i>
<i>Accueil d'enfants dont les parents relèvent de minima sociaux ou sont en insertion.....</i>	<i>11</i>
<i>Crèches à vocation d'insertion professionnelle</i>	<i>11</i>
<i>Lutte contre les discriminations.....</i>	<i>12</i>
<i>Lutte contre les stéréotypes de genre.....</i>	<i>12</i>
FINANCEMENT EAJE	13
<i>PSU.....</i>	<i>13</i>
<i>Bonus mixité sociale et handicap</i>	<i>13</i>
<i>PAJE (micro-crèches à la PAJE).....</i>	<i>13</i>
PERSONNELS EAJE	14
<i>Qualifications professionnelles et ratio adulte/enfants</i>	<i>14</i>
<i>Droit du travail.....</i>	<i>14</i>
<i>Secret professionnel.....</i>	<i>14</i>
<i>Inscription obligatoire conseil de l'ordre infirmier</i>	<i>14</i>
<i>Sécurité au travail</i>	<i>14</i>
<i>Incapacités professionnelles</i>	<i>15</i>
<i>Formation continue du personnel.....</i>	<i>16</i>
<i>Stagiaires</i>	<i>16</i>
<i>Vaccination des personnels.....</i>	<i>16</i>
LOCAUX ET MOBILIER	17
<i>Textes généraux.....</i>	<i>17</i>
<i>Guides généralistes concernant locaux et équipements</i>	<i>17</i>
<i>Établissements recevant du public (ERP).....</i>	<i>18</i>
<i>Accessibilité.....</i>	<i>18</i>
<i>Sécurité incendie.....</i>	<i>19</i>
<i>Sécurité et risque majeur.....</i>	<i>19</i>
<i>Hygiène des locaux, des matériaux</i>	<i>20</i>
<i>Environnement</i>	<i>20</i>

<i>Qualité de l'air</i>	20
<i>Polluants</i>	21
<i>Bruit</i>	21
<i>Fourniture d'eau potable</i>	22
<i>Légionnelles</i>	22
<i>Normes équipements (mobilier, matériels, jouets)</i>	22
<i>Sécurité des aires de jeux</i>	23
<i>Bac à sable</i>	23
<i>Les plantes toxiques</i>	23
FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DES EAJE	24
<i>Assurance</i>	24
<i>Responsabilité civile</i>	24
<i>Collectes données personnelles</i>	24
<i>Laïcité</i>	24
<i>Activités particulières</i>	25
<i>Transports d'enfants</i>	25
<i>Alimentation</i>	26
<i>Santé</i>	28
<i>Place des familles et autorité parentale</i>	31
<i>Protection de l'enfance</i>	32
LISTE DES PERSONNES AYANT CONTRIBUÉ À LA CONCEPTION ET À LA RÉDACTION DE CE VADE-MECUM (PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE).....	34

LES TEXTES ESSENTIELS

- **Articles L.2324-1 à L2324-4** du Code de la Santé Publique (CSP). Autorisations d'ouverture et contrôle des EAJE. Rôle de la PMI.
- **Articles R2324-16 à R2324-48** du Code de la Santé Publique, dans lequel sont inclus :
 - **Décret n° 2000-762** du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique
 - **Décret n° 2007-230** du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique
 - **Décret n° 2010-613** du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans
 - **Arrêté du 26 décembre 2000** relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans
 - **Arrêté du 3 décembre 2018** actualisant l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et précisant les diplômes et certifications dont les titulaires sont dispensés de suivre certaines heures de la formation obligatoire des assistants maternels
- **Guide ministériel** « Les établissements d'accueil du jeune enfant », à l'attention des services de protection maternelle et infantile - Avril 2017 (rappel des dispositions réglementaires et propositions en vue d'une harmonisation des pratiques) :
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide-ministeriel-eaje_pmi_avril-2017.pdf
- **Guide EAJE CNAF** « Réussir votre projet d'accueil collectif avec la CAF » - Mai 2016 (seul guide national) :
<https://www.caf.fr/sites/default/files/Guideaccueilcollectif.pdf>
- **Guide micro-crèche CNAF** « Réussir votre projet de micro crèche avec la CAF » - Mai 2016 (seul guide national) :
<https://www.caf.fr/sites/default/files/GuideCnaf-micro-creche.pdf>
- **Guide UNCCAS** « Petit précis pour une politique petite enfance parfaitement réussie » - 2018 :
www.unccas.org/petit-precis-pour-une-politique-petite-enfance-parfaitement-reussie
- **Rapport HCFEA** « L'accueil des enfants de moins de trois ans » - 2018 :
<https://www.strategie.gouv.fr/publications/laccueil-enfants-de-de-trois-ans>

CADRES POUR LA QUALITÉ D'ACCUEIL EN FRANCE ET PAYS FRANCOPHONES

France

- « **Cadre national pour l'accueil du jeune enfant**, 10 principes pour l'accueil des jeunes enfants et leurs familles de leur naissance à 3 ans ». Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes, avril 2017 :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/accueil_jeune_enfant_cadre_national.pdf

- **Rapport ministériel** « Développement du jeune enfant, modes d'accueil, formation des professionnels », Sylviane Giampino, mai 2016.

- Complet : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-giampino-vf.pdf>

- Synthèse : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/synthese-rapport-giampino-vf.pdf>

- **Rapport HCFEA** « Pilotage de la qualité affective, éducative et sociale de l'accueil du jeune enfant », 22 mars 2019.

- Complet : www.strategie.gouv.fr/hcfea-rapport-qualite-affective-avril-2019.pdf

- Synthèse : www.strategie.gouv.fr/hcfea-synthese-qualite-affective-avril-2019.pdf

Belgique

Repères pour des pratiques d'accueil de qualité (0-3 ans).

Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) - <http://www.one.be/>

En trois parties :

- À la rencontre des familles

www.one.be//Brochures/Reperes-pratiques-accueil-qualite-part1.pdf

- À la rencontre des enfants

www.one.be/Brochures/Reperes-pratiques-accueil-qualite-part2.pdf

- Soutien à l'activité des professionnel(le)s

www.one.be//Brochures/Reperes-pratiques-accueil-qualite-part3.pdf

Grand-duché du Luxembourg

- **Cadre de référence national** sur l'éducation non formelle des enfants et des jeunes

<https://men.public.lu/fr/publications/enfance/informations-generales/cadre-referencenational.html>

Québec

- **Programme éducatif** pour les services de garde éducatifs à l'enfance (version 2019).

Accueillir la petite enfance.

https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf

POLITIQUE PETITE ENFANCE

Recherches et statistiques :

- **Observatoire National de la Petite Enfance** (ONAPE) et autres documents de recherches et statistiques petite enfance

www.caf.fr/presse-institutionnel/recherche-et-statistiques

- **Rapport annuel de l'ONAPE** : Cette publication fournit des données statistiques sur l'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans dans sa dimension de conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle, l'un des axes majeurs des politiques en faveur de la petite enfance.

www.caf.fr/sites/default/observatoire_petite_enfance/2019_exe_BD.pdf

Schéma territorial de la petite enfance

- **Article L214-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles** : Schéma communal ou intercommunal de développement des services d'accueil des enfants de moins de 6 ans
- **Article L 214-4, LOI du 2/01/2002** : Création d'une Commission Départementale de l'Accueil des Jeunes Enfants (CDAJE)
- **Circulaire du 22/01/2015** invitant à établir un schéma départemental des services aux familles remplaçant les CDAJE

Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018/2022

- **Texte intégral de la COG 2018/2022** :

www.caf.fr/COG_2018-2022.pdf

- **Diaporama de la CNAF**, présentation de la COG :

www.fehap.fr_presentation_cnaf_petite_enfance_.pdf

Convention Territoriale Globale (CTG)

- **Circulaire 2020 - 01** du 16 janvier 2020 circulaire sur la Convention Territoriale Globale (CTG) : nouvelle modalité de financement des CAF en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (Cej) :

www.caf.fr/sites/default/files/cCirculaires/2020CTG.pdf

- **Plaquette de présentation** CAF Convention Territoriale Globale :

www.caf.fr/sites/default/files/caf/801/PDF/CTG.pdf

- **Plaquette de mise en œuvre** de la CTG

www.caf.fr/sites/default/files/caf/

Attribution des places

- **Vade-mecum** attribution des places en crèches, novembre 2018 :

www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/184000717.pdf

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté

- **Plan gouvernemental 2018** : « Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous » :

solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_pauvrete_vfhd.pdf

Accueil d'enfants dont les parents relèvent de minima sociaux ou sont en insertion

- **Article L214-2** du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) : Les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de six ans doivent faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources.
- **Article L214-7** du CASF prévoient les modalités selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, y compris s'agissant des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant
- **Articles D214-7 et 214-8** du CASF : Garantie d'accès aux établissements d'accueil des jeunes enfants des personnes en insertion sociale ou professionnelle
- **Loi n° 2006-339** du 23 mars 2006 pour le retour à l'emploi et sur les droits et les devoirs des bénéficiaires de minima sociaux
- **Décret N° 2006-1753** du 23 décembre 2006 relatif à l'accueil des jeunes enfants des bénéficiaires de certaines prestations sociales
- **Décret n° 2009-404** du 15 avril 2009 relatif au revenu de solidarité active
- **Loi n° 2014-873** du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Crèches à vocation d'insertion professionnelle

- **Instruction interministérielle N° DGCS/SD2C/DGEFP/2 016/224 du 29 août 2016** relative à la procédure d'adhésion à la charte nationale des « crèches à vocation d'insertion professionnelle »
- **Accord et charte** relatives aux crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle avril 2016 :

https://travail-emploi.gouv.fr/convention_creches_vip_mai_2016.pdf

Lutte contre les discriminations

- **Guide Petite Enfance** « Plus d'égalité par une prévention des discriminations. Guide des professionnels 2015 ». Ce guide a pour objet d'aider les professionnels de la petite enfance à repérer les discriminations pouvant intervenir dans les pratiques quotidiennes, compte tenu du caractère souvent inconscient ou systémique de ces discriminations (discriminations vis-à-vis des usagers et/ou vis-à-vis des personnels) :

www.guide_furet_petite_enfance_discriminations.pdf

Lutte contre les stéréotypes de genre

- **Rapport IGAS** de décembre 2012 sur l'égalité entre les filles et les garçons dans les modes d'accueil de la petite enfance :

www.igas.gouv.fr/egalite_fille_garcon_petite_enfance.pdf

- **Égalicrèche** : « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité » :

www.artemisia-egalicreche-filles-garcons-sur-chemin-egalite

- **Initiative rapportée par le Secrétariat d'État** chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations :

www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/legalite-commence-avec-les-jouets/

- **Guide d'observation des comportements des professionnel-le-s de la petite enfance** envers les filles et les garçons : « La poupée de Timothée et le camion de Lison » :

www.2e-observatoire.com//brochure14.pdf

- **Guide à l'usage des structures d'accueil de l'enfance** « Pour des femmes et des hommes dans les équipes éducatives » :

www.crede/BrochureMixite.pdf

FINANCEMENT EAJE

PSU

- **Nouvelle lettre circulaire CNAF N° 2014-009** du 26 mars 2014, Caisse Nationale des Allocations Familiales :

[www.caf.fr/sites/default/Partenaires/Prestations PSU 26MARS2014.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/Partenaires/Prestations_PSU_26MARS2014.pdf)

- **Guides d'application de la PSU :**

- Guide national CNAF 2020 :

www.caf.fr/sites/default/GuidePSU2001-2020.pdf

Certaines CAF départementales ont édité des guides, en voilà deux qui nous paraissent particulièrement clairs :

- Haute Garonne 2019 - www.caf.fr/sites/defaultGuidePSU-janv2020.pdf
- Touraine 2019 - [www.caf37--GUIDE PSU .pdf](http://www.caf37--GUIDE_PSU_.pdf)

Bonus mixité sociale et handicap

- **Circulaire du 21 novembre 2018** n° 2018-002 - Mise en place des bonus « inclusion handicap » et « mixité sociale » dans le financement des établissements d'accueil du jeune enfant :

www.caf.fr/sites/default/CirculairesBonus.pdf

- **Texte 2020** qui modifie les critères handicap pour le bonus :

<https://handicap.gouv.fr/extension-des-conditions-du-bonus>

Guides et repères :

- Hérault mai 2019 - www.caf.fr/sites/defaultBonusmixi.pdf
- Alpes de Haute Provence - www.caf.fr/sites/default/handicapmixit.pdf

PAJE (micro-crèches à la PAJE)

Montants et modalités des prestations :

- **Site CNAF** - <https://mon-enfant.fr/>
- **Site CAF**, montant CMG structures :

www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/le-complement-de-libre-choix-du-mode-de-garde

- **Site Paje emploi** : www.pajemploi.urssaf.fr

PERSONNELS EAJE

Qualifications professionnelles et ratio adulte/enfants

Voir textes essentiels (CSP article R 2324-33 à R 2324-45 et arrêté de décembre 2000 et 2018)

Droit du travail

Pour le droit du travail, plusieurs cadres normatifs possibles selon le type d'employeur : privé lucratif, privé non lucratif ou public :

- le Code du Travail et les conventions collectives,
- le statut de la fonction publique.

Néanmoins, tous les professionnels petite enfance sont soumis à la discrétion ou au secret professionnel.

Secret professionnel

- **Article 226-13 et 226-14** du Code pénal
- **Article 9 du Code civil** sur le respect de la vie privée
- **Articles L 121-6-2 et L 226-2** du CASF
- **Articles L1110-4 et L2112-9** du Code de la Santé Publique
- **Loi N° 2007-293** du 5 mars 2007 (notion de secret partagé)
- **Loi N° 83-634** du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Inscription obligatoire conseil de l'ordre infirmier

- **Décret N° 2018-596** du 10 juillet 2018 relatif à l'établissement des listes nominatives des infirmiers salariés en vue de leur inscription au tableau de l'ordre

Sécurité au travail

- **Articles R. 4121-1 et suivants et R. 4741-1** du Code du Travail (mise à jour des résultats de l'évaluation des risques)
- **Article R263-1-1** (sanctions applicables pour non-respect des dispositions)

- **Article R230-1 du code du travail** issu du **décret N°2001-1016 du 5 novembre 2001** portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (document unique)
- **Articles L4141-1 et suivants du Code du travail** concernant l'obligation générale de l'employeur sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier
- **Directive 89/391/CEE du 12 juin 1989** concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail
- **Article L. 230-2** du Code du travail, repris pour l'application du décret n° 2001-1016 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs
- **Arrêté du 23 avril 2009** portant extension d'un accord national interprofessionnel sur le stress au travail
- **Guide pratique ARACT/ CHORUM**. « Risques professionnels et qualité de vie au travail dans les crèches : les pratiques de prévention » :
www.nouvelle-aquitaine.Qvt creche guide 2012.pdf
- **Guide collectif 34** « Evaluer et prévenir les risques professionnels dans les structures d'accueil du jeune enfant. »
www.anact.fr/evaluer-et-prevenir-les-risques-professionnels-dans-les-structures-daccueil-collectif-du-jeune-0
- **Site consacré à la santé et à la sécurité au travail**. Fiche portant sur la prévention des risques des métiers de la puériculture et de la petite enfance :
[/www.officiel-prevention.com/formation/fiches-metier](http://www.officiel-prevention.com/formation/fiches-metier)
- « **Guide des bonnes pratiques dans les crèches**, aspects de sécurité et de santé au travail » (attention guide très intéressant mais relatif à la législation du Luxembourg) :
<https://prevendos.lux brochure complete creche FR.pdf>
- **Guide de prévention des TMS** pour les professionnels de la petite enfance :
www.nouvelle-aquitaine.aract.fr/-guide-de-prevention-des-tms-pour-les-professionnels-de-la-petite-enfance

Incapacités professionnelles

- **Article. R.2324-33** du Code de la Santé Publique
- **Article L.133-6** du Code de l'Action Sociale et des Familles (incapacités professionnelles)
- **Article 776_1 du Code de procédure pénale : vérification casier judiciaire B2** (vous devrez vous assurer que les personnes recrutées respectent les dispositions prévues par les textes suivants, extrait guide EAJE 2016 CNAF)

Formation continue du personnel

- **Article L900-1 et L930-1** du Code du Travail et suivants : droit individuel à la formation, plan formation, etc.
- **Loi N°2004-391 du 4 mai 2004** (Code du Travail) relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social : Le droit individuel à la formation, Le plan de formation, Le congé de formation, La négociation sur la formation
- Titre 1^{er} du statut des fonctionnaires d'État et des collectivités territoriales (droits et devoirs des fonctionnaires)
- **Décret N°2007-1845 du 26 décembre 2007** relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale **modifié** par le décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

Stagiaires

- **Article L.124-1** et suivants du Code de l'Éducation
- **Article L612-11** et suivants du code de l'éducation
- **Loi N°2014-788 du 10 juillet 2014** tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration de statut des stagiaires

Vaccination des personnels

- **Articles L.3111-1** et suivants et L.3112-1 du Code de la Santé Publique, vaccinations obligatoires ou recommandées.
- **Arrêté du 6 mars 2007** relatif à la liste des élèves et étudiants des professions médicales et pharmaceutiques et des autres professions de santé, pris en application de l'article L.3111-4 du Code de la Santé Publique.
- **Arrêté du 2 août 2013** fixant les conditions d'immunisation des personnes visées à l'article L. 3111-4 du CSP.
- **Instruction N° DGS/RI1/RI2/2014/21 du 21 janvier 2014** relative aux modalités d'application de l'arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du Code de la Santé Publique précise qu'« une contre-indication à la vaccination contre l'hépatite B correspond de fait à une inaptitude » (page 4). Exceptions : voir article 5 de l'arrêté du 2 août 2013.
- **Synthèse du cadre réglementaire** et des vaccinations obligatoires et recommandées par profession et par établissement :
<https://professionnels.vaccination-info-service.fr>

Locaux et mobilier

Textes généraux

- **Article R2324-28** du CSP
- **Article R111-1 et suivants du Code de l'Urbanisme** fixe les règles liées à l'implantation du local dans l'espace public, aux constructions en vis-à-vis, à la protection des sites et monuments classés. Ce code définit les procédures de demande et d'instruction de l'autorisation de construire, la délivrance du permis de construire ou l'autorisation préalable de travaux
- **Le règlement sanitaire départemental** concerne les conditions d'habitabilité. Les articles à parcourir sont notamment le **titre III** (dispositions applicables aux bâtiments autres que ceux à usage d'habitation et assimilés), **section I** (aménagement des locaux) et section II (ventilation)

Guides généralistes concernant locaux et équipements

- L'espace des lieux d'accueil de la petite enfance. « Les normes en question ... et comment les concilier avec les besoins pédagogiques d'éveil, de jeu et d'expérimentation des enfants. NAVIR, enfants-adultes-environnement » (2^{ème} réédition 2014). L'association NAVIR est souvent considérée aujourd'hui comme une référence en ce qui concerne les locaux, leur agencement et leur sécurité :

<http://navir.asso.free.fr/.html>

- « **Guide pour la construction d'une structure petite enfance** ». 2016, Département de l'Hérault :

www.herault.fr/sites/default/guide-construction-structure-porteurs-projet-2016.pdf

- **Guide** « Recenser, prévenir et limiter les risques sanitaires environnementaux dans les bâtiments accueillant des enfants » :

www.fehap.fr/guide_sur_la_prevention_des_risques_sanitaires

- **Guide de recommandations pour l'accueil d'enfants** dans un environnement sain « Bâtir & Rénover », ARS Nouvelle Aquitaine, guide 2020 :

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/Guide_Recocreche_2020.pdf

- **Guide Éducation Nationale locaux et matériel école maternelle**

https://eduscol.education.GUIDE_MATERNELLE.pdf

Établissements recevant du public (ERP)

- **Articles L122-1 à L123-4** du Code de la construction et de l'habitation
- **Article R111-19-2** du Code de la construction et de l'habitation
- **Articles R*123-2 à R*123-17** du Code de la construction et de l'habitation

Obligations de sécurité

- **Article R123-51** du Code de la construction et de l'habitation

Registre de sécurité

- **Articles R111-19-7 à R111-19-12** du Code de la construction et de l'habitation

Accessibilité

- **Article L146-1** du Code de l'Action Sociale et des Familles
- **Loi N°2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- **Art. R. 111-19-60** du Code de la construction et de l'habitation :
- **Décret N° 2017-431** du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP
- **Arrêté du 19 avril 2017** fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité
- **Décret n° 2014-1327** du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité
- **Article. R. 111-18.** Du code de la construction et de l'habitation :
- **Décret n° 2006-555** relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situé dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public
- **Article L.111-7** du code de la construction et de l'habitation :
- **N° 91-663 du 13 juillet 1991** portant diverses mesures destinées aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public
- **Décret N°94-86 du 26 janvier 1994**, relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des établissements et installations recevant du public
- **N° 2006-555 du 17 mai 2006** relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le Code de la construction et de l'habitation.
- **Arrêté du 20 avril 2017** relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement

- **Arrêté du 30 novembre 2007** modifiant l'arrêté du 1er août 2006 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19 à R. 111-19-3 et R. 111-19-6 du Code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création
- **Arrêté du 31 mai 1994** fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R. 111-19-1 du code de la construction et de l'habitation

Sécurité incendie

- **Arrêté du 25 juin 1980** sur les règles de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)
- **Arrêté du 28 septembre 2017** portant agrément d'un organisme pour effectuer les vérifications techniques réglementaires dans les établissements recevant du public
- **Arrêté du 28 mai 2015** portant modification du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
- **Arrêté du 13 juin 2017** modifiant l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP
- **Arrêté du 19 décembre 2017** modifiant l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP
- **Circulaire du 21 mai 2015** sur la mise en accessibilité des ERP, transports publics, bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées (PDF - 83.7 KB)
- **Guide de sécurité** pour les établissements recevant du public, 2017 :
www.sdis70.fr/guide-de-securite-erp-2016.pdf
- **Registre public d'accessibilité**, guide d'aide à la constitution pour les établissements recevant du public :
www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide.pdf

Sécurité et risque majeur

- **Circulaire ministérielle N° DGCS/SD2C/2016/261** du 17 août 2016 relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant ou des établissements relevant de la protection de l'enfance.
- **Guide ministériel** « Sûreté dans les EAJE, se préparer et faire face aux situations d'urgence particulière », avril 2017 :
https://solidarites-sante.gouv.fr/lguide-securite_eaje.pdf

Hygiène des locaux, des matériaux

- **Normes relatives à la destruction et/ou inhibition des bactéries** : NFT 72-150-151 ; NFT 72-170 ; NFT 72-171 ; NFT 72-190
- **Normes relatives à la destruction et/ou inhibition des micro-organismes** : NFT 72-180 ; NFT 72-181 ; NFT 72-200 ; NFT 72-201 ; NFT 72-230 et NFT 72-231
- **Norme relative à la destruction des virus** : NF EN 14476
- **Guide de recommandations pour l'accueil d'enfants dans un environnement sain**, 2017, Agence Régionale de Santé Aquitaine :
www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/Guide_Recocreche_Petite_Enfance.pdf

Environnement

- **Code de l'environnement** (définit les règles et les procédures de prévention des risques de pollution liés aux sols, aux matériaux de construction et au bruit)
- **Guide de diagnostic et de prise en charge des syndromes collectifs inexplicables** :
www.santepubliquefrance.diagnostic-et-prise-en-charge-des-syndromes-collectifs-inexpliques.-synthese

Qualité de l'air

- **Article L.111-9** du code de la construction et de l'habitation issu de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement Intégré notamment aux arts
- **Article L.221-8 et R. 221-30** et suivants du code de l'environnement issu du décret N°2012-14 du 5/01/2012
- **Article R.221-22** et suivants issus du décret N°2011-321 du 23/03/2011
- **Article R.221-29-1** du code de l'environnement issu du d relatif aux valeurs-guides pour l'air intérieur pour le formaldéhyde et le benzène
- **Arrêté du 1er juin 2016** relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public et modalités d'élaboration du plan d'action en matière de qualité de l'air intérieur
- **Le nouveau dispositif réglementaire 2018/2023** « La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants, le rôle des collectivités locales et des gestionnaires de structures privées ». Document édité par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Cette référence permet d'accéder à tous les textes en vigueur actuellement à l'exception des plus récents :
www.ecologie.gouv.fr/
- **Sites du ministère** de la transition écologique et solidaire :
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

- **Guide pour une meilleure qualité de l'air** dans les lieux accueillant des enfants, Ministère de l'environnement, 2019 :

Polluants

Amiante

- **Article 1334-14 CSP** et suivants

Plomb

- **Articles L.1334-1er R 1334-2** et suivants du CSP,
- **Arrêté du 25 avril 2006** paru au JO du 26 avril 2006 (plomb dans les peintures anciennes)
- **Article R.1321- à R 1321-61 du CSP**, arrêté du 11 janvier 2007 (plomb dans l'eau d'alimentation)
- **Circulaire DGS/SD7A N° 45 du 5 février 2004** relative au contrôle des paramètres plomb, cuivre et nickel dans les eaux destinées à la consommation humaine

Radon

- **Article R.1333-10** et R 1333-15 du CSP

Champs magnétiques

- **Instruction du 15 avril 2013** relative à l'urbanisme à proximité des lignes de transport d'électricité, NOR : DEVP1309892J

WIFI

- **Loi N°2015-136** du 9 février 2015 article 7

Sols pollués

- **Circulaire N°2007/13 du 8 février 2007** relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles.

Bruit

- **Guide pour offrir un environnement sonore de qualité** « Grandir avec les sons », 2014, Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB) :

- **Qualité acoustique des EAJE**, Guide N°5 juin 2015, CNB :

Fourniture d'eau potable

- **Article L. 1321-1** du Code de la santé publique
- **Articles R. 1321-44 à R. 1321-46** CSP.

Légionnelles

- **Arrêté du 1^{er} février 2010** relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire. NOR : SASP1002960A.
- **Circulaire N°DGS/EA4/2010/448 du 21 décembre 2010** relative aux missions des Agences Régionales de Santé dans la mise en œuvre de l'arrêté du 1/02/2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.
- **Guide d'information pour les gestionnaires d'établissements recevant du public** concernant la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté du 1/02/2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les réseaux d'eau chaude sanitaire collectifs :
https://www.paca.ars.sante.fr/Guide_technique2010.pdf

Normes équipements (mobilier, matériels, jouets)

- **Article L.421-3** du Code de la consommation
- **Article 215-2-4** du Code de la consommation relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des articles de puériculture
- **Avis relatif à l'application du décret N°91-1292 du 20 décembre 1991** relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des articles de puériculture.
- **N°95-949 du 25 août 1995** relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des lits superposés destinés à être utilisés dans les lieux domestiques ou en collectivités NOR : ECOC9510108D.
- **N°96-796 du 6 septembre 1996** modifiant le décret n° 89-662 du 12 septembre 1989 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des jouets. NOR : INDD9600372D.
- **Décret N°2010-166** du 22 février 2010 relatif à la sécurité des jouets NOR : ECEI0927343D.
- **Norme NF S 54-300 (juillet 2001)**, matériel éducatif de motricité, exigences de sécurité et essais
- **Norme NF EN 71-1 et 71-2** relatives à la sécurité des jouets
- **Norme NF EN 71-3**
- **Norme NF 315** petite enfance, jouets, matériels, mobiliers
- **Norme 01.NFH 07** mobilier de crèche
- **Directive européenne n°2005-84** du 14 décembre 2005 (phtalates dans les plastiques)
- **Directive européenne 2004/42/CE** fixant la teneur totale en COV des peintures et vernis sur le mobilier

- **Norme XP S 54-045 (janvier 2003)**, couchettes pour enfants, à usage domestique ou collectif, exigences de sécurité et méthodes d'essai
- **Loi N°2012-1442** du 24 décembre 2012 (Bisphénol)

Sécurité des aires de jeux

- **N°94-699** du 10 août 1994 fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux
- **N°96-1136** du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux
- **Groupe de normes NF EN 1176 et NF 1177**, équipements et sols d'aires de jeux, en sept parties, fiches pratiques sécurité aires de jeux DGCCRF – juillet 2019 :

www.economie.gouv.fr/documentation/fiches_pratique/aire-de-jeux.pdf

- **Document de l'AFNOR** « Quels sont les textes réglementaires et normes qui encadrent les aires de jeux et leurs équipements, tels que les bacs à sable, tourniquets, balançoires, toboggans ? » :

<https://normalisation.afnor.org/thematiques/aires-de-jeux/>

Bac à sable

- **Norme AFNOR NF S 54-206 d'avril 1995** concernant les conditions matérielles
- **Norme AFNOR XP S 54-207 de mars 1996** concernant les conditions sanitaires

Les plantes toxiques

- **Livret micro-crèche, Gironde :**

www.microcrechegironde./les-plantes-toxiques.pdf

FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DES EAJE

Assurance

- **Articles R.2324-44-1** du CSP

Responsabilité civile

- **Articles 1240** et suivants du Code civil

Collectes données personnelles

- **Le règlement général de protection des données (RGPD)** est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union Européenne. Il est entré en application le 25 mai 2018. Il s'inscrit dans la continuité de la loi française « Informatique et Libertés » de 1978 établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire français :

<https://www.cnil.fr/fr/comprendre-le-rgpd>

<https://www.cnil.fr/fr/principes-cles/rgpd-se-preparer-en-6-etapes>

- **La norme simplifiée NS-058** liste de façon limitative les données qui peuvent être collectées dans le cadre de ces fichiers :

www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/ns-058.pdf

- **Charte** encadrant la connaissance des enfants accueillis en établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) dite charte FILOUE :

www.caf.fr/sites/default/files/cnaf//filoue_charte

Laïcité

- **Loi du 9 décembre 1905**
- **Observatoire de la laïcité** :

<https://www.gouvernement.fr/qu-est-ce-que-la-laicite>

<https://www.gouvernement.fr/rapport-annuel-de-l-observatoire-de-la-laicite>

- **Charte laïcité branche famille CNAF :**

www.caf.fr/ChartedeLaïcité-BrancheFamille.pdf

- **Charte laïcité service public :**

www.gouv.fr/Charte_laicite_services_publics.pdf

- Laïcité, « **Le vade-mecum des maires de France** » :

www.amf.asso.VADE_MECUM.pdf

Activités particulières

- **Article R. 227-13** du code de l'action sociale et des familles sur la pratique d'activités physiques portant l'application de l'Arrêté du 25 avril 2012.

Activités dangereuses

- **Baignades** : pas de textes pour les EAJE. Par défaut : voir textes Accueil Collectif de Mineurs : **Article A322-8 du Code du sport** pour les conditions de qualification d'encadrement baignade
- **Équitation** : pas de textes pour les EAJE. Par défaut : voir textes Accueil Collectif de Mineurs

Activités artistiques

- **Protocole d'accord pour l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants**, Ministère de la culture et de la communication, Ministère des familles, de l'enfance et du droit des femmes, mars 2017 :

- Présentation :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/protocole-d-accord-pour-l-veil-artistique-et-culturel-des-jeunes-enfants>

- Texte du protocole :

https://solidarites-sante.gouv.fr/lprotocole_eveil_artistique_culture.pdf

- **Rapport Sophie Marinopoulos** « Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle, Promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien à son parent », ECA-LEP, janvier 2019 :

www.culture.gouv.fr/Eveil-artistique-et-culturel-des-jeunes-enfants/

www.vie-publique.fr/rapport/une-strategie-nationale-pour-la-sante-culturelle-veil-jeune-enfant

Transports d'enfants

- **Articles R.412-1 et R.412-2** du Code de la route
- **Décret N°2003-637 du 9 juillet 2003 modifiant** l'obligation du port de ceinture de sécurité aux occupants des véhicules de transport en commun de personnes, lorsque les sièges sont équipés d'une ceinture de sécurité

- **Arrêté du 18 mai 2009** (JO du 16 06 2009) modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982
- **Décret N°2005-277** du 25 mars 2005

Alimentation

Biberons et lait maternel

- **Recommandations d'hygiène** pour la préparation et conservation des biberons (doc AFSSA) :

www.anses.fr/-BIB.pdf

- **Guide Comment bien recueillir**, conserver et transporter le lait maternel en toute sécurité (social-santé.gouv.fr) :

https://solidarites-sante.gouv.frRecommandations_d_hygiene_pour_les_biberons-.pdf

- **Favoriser l'allaitement maternel des enfants confiés** à un établissement d'accueil du jeune enfant ou chez un(e) assistant(e) maternel(le) : deux supports élaborés par le Réseau Périnatalité Occitanie / Réseau Naitre & Grandir en Languedoc – Roussillon.

- Le référentiel pour les professionnels de l'accueil du jeune enfant :

www.naitre/pdf/referentiels/allaitement/NGLR_allaitement_travail_pro_2012.pdf

- La plaquette d'information pour les parents :

www.nglr.fr/images/naitre/pdf/referentiels/allaitement/plaquette_parents.pdf

Hygiène HACCP

- **Règlement (CE) 178/2002** établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire dit « **pack hygiène** »

- **Règlement (CE) 852/2004** relatif à l'hygiène des denrées alimentaires

- **Règlement (CE) N°2073/2005 du 22 décembre 2005** concernant les critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires

- **Règlement (CE) 931/2011** relatif aux exigences de traçabilité (...) des denrées alimentaires d'origine animale

- **Arrêté du 21 décembre 2009** relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant

- **Arrêté du 8 octobre 2013** relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant

- **Note de service dgal/sdssa/n2011-8117** du 23 mai 2011 relative à l'hygiène en restauration collective

- **Note de service N°8126** sur la restauration collective du 10 août 1998

- **Note de service du 7 août 2006** relative à l'utilisation des œufs coquille en restauration

- **Circulaire la sécurité des aliments les bons gestes no 2002-004 du 3 janvier 2002** ou note de service 2001-8180 du 18/12/2001 relative aux aliments préparés par les parents

- Le Ministère de l'agriculture a mis en ligne **un vade-mecum général d'hygiène alimentaire, et un vade-mecum sectoriel spécial restauration collective**, domaine de la sécurité des aliments, version 2.01, mars 2017 :

<https://agriculture.gouv.fr/vade-mecum-dinspection-de-lhygiene-des-denrees-alimentaires>

- **Site de l'ANSES**. Beaucoup de guides et d'informations officielles sur l'hygiène et les actualités nutritionnelles :

www.anses.fr/thematique/alimentation-et-nutrition-humaine

- **Un guide belge**, très bien fait pour les EAJE. Guide d'autocontrôle pour la sécurité alimentaire dans les milieux d'accueil collectifs de la petite enfance, guide officiel belge de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :

<http://www.afsca.be/autocontrole-fr/guides/documents.pdf>

Nutrition

- **Loi N° 2010-874 du 27 juillet 2010** de modernisation de l'agriculture et de la pêche, article qui préconise saisonnalité, l'éducation au goût et l'établissement d'une charte nutritionnelle dans les établissements recevant des enfants

- **Article L.230-1** qui préconise l'information et l'éducation au goût, le respect de la saisonnalité, la qualité gustative, le développement des circuits courts

- **Article L.230-5** qui demande l'établissement d'une charte nutritionnelle affichée et communiquée dans les EAJE

- **Articles D230-28** et suivants du Code rural et de la pêche maritime :

- **Décret n° 2012-145 du 30 janvier 2012** relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans les EAJE

- **Loi EGALIM N° 2018-938 du 30 octobre 2018** pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous. Objectifs concernant la qualité, le local, le bio dans les restaurants collectifs scolaires. Sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, une ordonnance est prévue.

- **GEMRCN version 2 juillet 2015**. Document reprenant toutes les recommandations nutritionnelles en collectivité, les grammages préconisés et les tableaux de fréquences d'apparition des aliments sur un cycle de 20 repas :

www.economie.gouv.fr/gem/nutrition.pdf

- **Pour une Politique nationale nutrition santé en France 2017/2021**, Haut Conseil de la Santé Publique :

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapports>

- **Plan National nutrition santé 2019-2023** :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/2019-2023.pdf>

- **Plan national nutrition santé**, « Manger bouger ». Repères nutritionnels, site Santé publique France :

www.mangerbouger.fr/Manger-mieux/Manger-mieux-a-tout-age

- **Repères alimentaires pour les populations spécifiques** : enfants de 0 à 17 ans, femmes enceintes & allaitantes, personnes âgées, Anses, juin 2019 :

<https://www.anses.fr/pdf>

- **Mener un projet autour de l'alimentation au sein des structures petites enfance Pyrénées Orientales 2014** :

https://guide_alimentation_petite_enfance.pdf

- **Charte nutritionnelle petite enfance de la ville de Bordeaux** :

<https://fr.calameo.com/>

Santé

Vaccination obligatoire des enfants accueillis

- **Articles L3111-1 à 11** du Code de la Santé publique
- **Articles R3111-1 à 4-2** du CSP
- **Articles D3111-6 à 8** du CSP
- **Article R. 3111-17** du CSP Admission en collectivité
- **Article R. 3111-2** et suivants du code de la santé publique :
- **Décret no 2018-42** du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire
- **Guide comprendre la vaccination** (INPES)

http://inpes.santepubliquefrance.fr/vaccination/pdf/Dossier_Pedagogique.pdf

- **Calendrier des vaccinations 2020 INPES – SpF** :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/carte_postale_vaccination_avril_2020_hd_v2.pdf

Épidémies et maladies infectieuses

- **Survenue de maladies infectieuses dans une collectivité, conduites à tenir.**

Document du Haut Conseil de la Santé Publique 2012 (indique les évictions et les précautions à prendre) :

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=306>

- **Guide pratique** « Collectivités des jeunes enfants et maladies infectieuses », Assurance maladie, Ministère de la santé et des solidarités, Société française de pédiatrie, 2006. NB : il reste valide sur les conduites à tenir, pas sur les vaccinations :

www.ameli.fr/collectivites-maladies-infectieuses.pdf

- **Épidémie de gale communautaire** : guide d'investigation et d'aide à la gestion, Institut de veille sanitaire, 2008 :

www.santepubliquefrance.fr/docs/epidemie-de-gale-communautaire.-guide-d-investigation-et-d-aide-a-la-gestion

- **Santé Publique France, fiches thématiques** par maladies infectieuses, à déclaration obligatoire :

[www.santepubliquefrance.fr liste-des-maladies-a-declaration-obligatoire](http://www.santepubliquefrance.fr/liste-des-maladies-a-declaration-obligatoire)

- **Guide ONE 2019** « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance » (Attention guide belge, mais très bien construit et très complet.) :

[www.one.be/Brochures/Sante dans milieux accueil 2019.pdf](http://www.one.be/Brochures/Sante_dans_milieux_accueil_2019.pdf)

- **Guide de santé** en établissement d'accueil du jeune enfant. Réseau Petite Enfance de la Manche, août 2016 :

<http://petite-enfance.fr/GUIDE--SANTE-ENFANT-EN-ETABLISSEMENT-ACCUEIL.pdf>

- **Guide Éco²crèche** Pratiques de soins et d'hygiène du jeune enfant en EAJE
fr.calameo.com/read/004578930b7ec5174a507

Gestion des hyperthermies

- **Recommandation de bonne pratique** émanant de la Haute Autorité de la Santé 2016 :

[www.has-sante.fr/fiche memo - prise en charge de la fièvre chez l'enfant.pdf](http://www.has-sante.fr/fiche_memo_-_prise_en_charge_de_la_fievre_chez_l'enfant.pdf)

Gestion de la canicule

- **Plan national Canicule**

[solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnc actualise 2017.pdf](http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/pnc_actualise_2017.pdf)

Prise de médicaments

- **Article R.4311-4 du Code de la santé publique** relatif à la collaboration entre infirmiers et auxiliaires de puériculture

- **Article L.313-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles** relatif à l'élaboration des protocoles de **soins** pour les personnes chargées de l'aide à la prise de médicaments

- **Décret 2002-194 du 11 février 2002** relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier

- **Circulaire DGS/PS 3/DAS N° 99-320** du 4 juin 1999 relative à la distribution des médicaments

- **Circulaire DSS/MCGR/DGS N°2011-331** du 27 septembre 2011 relative à la rationalisation des certificats médicaux

- **Question Assemblée nationale N°41686** posée par Monsieur Alain Calmat au Ministre de la Santé le 14/02/2000 **concernant la distribution des médicaments** Question publiée au JO le 14/02/2000, page 988, réponse au JO le 22/01/2001 page 471

- **Question Assemblée nationale** concernant la distribution des médicaments. Question N° 1375 de M. Philippe Vigier publiée au JO le 22/03/2011, réponse publiée au JO le 30/03/2011

- **Question orale** concernant la difficulté d'interprétation juridique relative à l'aide à la prise des médicaments assurée par les assistants maternels, 14^{ème} législature N° 0131S publiée au JO du sénat le 20/09/2012

- **Question Assemblée nationale 5752** de M. Philippe Vigier concernant **l'administration des médicaments en EAJE en l'absence de personnel infirmier**. Question publiée au JO le 02/10/2012, réponse publiée au JO le 19/02/2013 page 1829

- **Guide Agence Régionale de Santé**, sécurisation du circuit du médicament. Ce guide n'est pas spécifique à la petite enfance mais la page 7 relative à la prescription et les pages 17 à 21 sur la distribution peuvent être utiles.

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/Guide.pdf

Rôle du médecin en EAJE

- **Article R 2324-39** du CSP

- **Guide Le rôle du médecin en crèche**, Hérault

www.herault.rrole.du.medecin.en.creche.2010.pdf

- **Guide des bonnes conduites** à adopter en crèche en cas de petits ou gros problème de santé. Rôle du médecin de crèche, Meurthe et Moselle, octobre 2013

www.meurthe-et-moselle.guide.medecin.creche.pdf

Les morts inattendues des nourrissons de moins de 2 ans

- **Association Naître et vivre** (association de prévention de la mort subite du nourrisson référencée par SpF, dépliants et affiches, information et formation des professionnels) :

<http://naitre-et-vivre.org/ressources-supports-prevention-min/>

Enfant nécessitant une prise en charge particulière (handicap, maladie chronique)

- **Loi N° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances**, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées codifiés aux Art L 114 et suivants du CASF

- **Plusieurs départements ont édité des guides d'accueil d'enfants en situation de handicap** en EAJE. Beaucoup sont très bien faits et intéressants.

En voilà cinq exemples :

- « Accueillir un enfant en situation de handicap et/ou avec des besoins spécifiques en établissement d'accueil du jeune enfant dans les Hauts-de-Seine », octobre 2016 :

www.caf.fr/sites/defaultguide-handicap.pdf

- « Accueil pour tous » (Haute Garonne) 2013 :

<https://guide-accueil-pour-tous-31.pdf>

- « Charte de l'accueil d'enfants présentant un handicap dans les structures petite enfance », Hérault, 2012 :
www.herault.fr/fichiers/handi.pdf
- « Livret d'accompagnement de la charte d'accueil du jeune enfant en situation de handicap », Gironde :
www.chu-bordeaux.fr/livret-charte-accueil.pdf/
- La charte enfant handicap du Gard :
www.gard.frCharte_EnfantHandicap.pdf

- **Stratégie nationale** pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement :

https://handicap.gouv.frstrategie_nationale_autisme_2018.pdf

- **Repérage des troubles du neuro-développement (TND)** chez les enfants de moins de 7 ans :

www.autisme-france.fr/reperage-3juin19.pdf

- **Rapport HCFEA** « Accueillir et scolariser les enfants en situation de handicap de la naissance à 6 ans et accompagner leur famille »

- Rapport complet :

www.strategie.gouv.fr/rapport-hcfea-inclusion_handicap-petite_enfance2018.pdf

- Synthèse :

www.strategie.gouv.fr/synthese_hcfea_inclusion_petite_enfance_handicap.pdf

Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

- **Circulaire N°2003-135 du 8 septembre 2003** concernant l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de santé évoluant sur une longue période

Place des familles et autorité parentale

Autorité parentale :

- **Articles 371 à 381** du code civil comprenant :
 - **Loi N°2002-305 du 4 mars 2002** relative à l'autorité parentale codifiée aux articles 371-1 et suivants du Code civil
 - **Décret N°2017-148 du 7 février 2017**
 - **Loi N°96-604 du 5 juillet 1996**
 - **Loi N°93-22 du 8 janvier 1993**
 - **Loi du 22 juillet 1987**
 - **Loi 70-459 du 4 juin 1970**
 - **Articles 310 et suivants** du Code civil (filiation)
 - **Article 311-21 à 311-24 du Code** civil, issu de la loi de 2005 sur le nom de famille

- **Décret N° 2016-185** du 23 février 2016 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-1288 du 15 octobre 2015 portant simplification et modernisation du droit de la famille

Accompagnement parentalité

- **Les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents** (REAAP), charte et définition :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/les-reseaux-d-ecoute-d-appui-et-d-accompagnement>

- **Stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022** « Dessine-moi un parent », juillet 2018 :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/soutien-a-la-parentalite>

Place des parents en EAJE

- **Circulaire N° 83/22 du 30 juin 1983** sur la place des parents en crèche et proposant les conseils de crèche

Droit à l'image

- **Articles 7 à 15** du Code civil

Droit des enfants

- **Loi n° 2019-721 du 10 juillet 2019** relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires

- **Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)** :

[/www.unicef.fr/convention-des-droits-de-lenfant.pdf](http://www.unicef.fr/convention-des-droits-de-lenfant.pdf)

- **Ministère des solidarités et de la santé**, Droit des enfants :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/quels-sont-les-droits-des-enfants>

- **Code de l'enfant** :

https://solidarites-sante.gouv.fr/lcode_de_l_enfant_.pdf

- **Plan 2020-2022 de** mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants :

<https://solidarites-sante.gouv.fr-plan-violences-faites-aux-enfants.pdf>

Protection de l'enfance

- **Loi N° 2007-293 du 5 mars 2007** réformant la protection de l'enfance et les procédures de signalement (notion d'information préoccupante)

- **Loi N° 2016-297 du 14 mars 2016**, JO du 15 mars 2016 réformant en partie la loi de 2007 pour mieux prendre en compte les besoins de l'enfant

- **Guide pratique** « La cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation », 2010 :

<https://www.reforme-enfance.fr/documents/guidecellule.pdf>

- **Rapport ministériel** « Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance » :

www.cnape.fr/publication-du-rapport-de-la-demarche-de-consensus-sur-les-besoins-de-lenfant/

Enfant en danger : comment le signaler ?

- **Articles 375 à 375-9** du Code civil : procédure de signalement et assistance éducative
- **Articles 434-1 à 434-7** du Code pénal : poursuite pénale (article 434-3)
- **Article 223-6** du Code pénal : sanction pour non-assistance à personne en danger
- **Articles 226-10 à 226-12** du Code pénal : dénonciation calomnieuse
- **Site de l'enfance en danger** : <https://www.allo119.gouv.fr/>
- **Guide juridique** à l'usage des professionnels de l'enfance « Agir contre la maltraitance » :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/agir-contre-la-maltraitance-guide-juridique-a-l-usage-des-professionnels-de-lenfance>

Rédiger une Information préoccupante

- **Articles L226-2-1 à L226-13**, recueil et traitement des informations préoccupantes par le Conseil départemental

- **Articles R226-2-2 à D226-2-7** du Code de l'Action Sociale et des Familles : évaluation suite à une information préoccupante

- **Décret n° 2016-1476 du 28 octobre 2016** pris en application de l'article L. 226-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles et relatif à l'évaluation de la situation de mineurs à partir d'une information préoccupante, réalisée par une équipe pluridisciplinaire de professionnels

- **Beaucoup de départements ont rédigé des guides** autour l'information préoccupante, ils sont souvent intéressants et utiles à tout un chacun, même sans résider dans lesdits départements. En voilà un exemple :

- **Guide de l'information préoccupante et du signalement CG 94 :**

[https://IP et signalement guide-val-de-marne.pdf](https://IP%20et%20signalement%20guide-val-de-marne.pdf)

- **Article publié sur le site d'Eduscol**, Ministère de l'Éducation Nationale, « Enfants en danger : comment les repérer ? Que faire ? » :

<https://eduscol.education.fr/105/enfants-en-danger-comment-les-reperer-que-faire.html>

LISTE DES PERSONNES AYANT CONTRIBUÉ À LA CONCEPTION ET À LA RÉDACTION DE CE VADE-MECUM (PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)

Dans cette version actualisée (2020) :

Sabrina Beury, coordinatrice Petite Enfance, CCAS de la mairie de Toulouse, Haute-Garonne. Mail : sabrina.beury@ccas-toulouse.fr

Isabelle Delosier, coordinatrice Petite Enfance, Ales Agglomération, Gard.

Mail : isabelle.delosier@alesagglo.fr

Marie-Hélène Hurtig, formatrice Petite Enfance, Fuveau, Bouches-du-Rhône.

Mail : mh.hurtig@wanadoo.fr

Michelle Montigny, coordinatrice Petite Enfance du SIDSCAVAR, Villeneuve-lès-Avignon, Gard. Mail : montigny@sidscava.com

Aide à la mise en page et la relecture :

Dos Carré, agence de communication responsable et solidaire, Web : www.doscarre.com

Dans sa première version (2016) :

Bernadette Crest, coordinatrice Petite Enfance,

Isabelle Delosier, coordinatrice Petite Enfance,

Véronique Diapède, directrice générale adjointe, pôle Petite Enfance,

Nathalie Die, directrice Petite Enfance

Martine Dujon, directrice EAJE,

Viviane Favier, coordinatrice Petite Enfance

Corinne Gastaud, directrice de service Petite Enfance-Enfance-Jeunesse,

Marie-Hélène Hurtig, formatrice Petite Enfance,

Michelle Montigny, coordinatrice Petite Enfance

Eliane Ruat, coordinatrice Petite Enfance

Brigitte Souzy, coordination des modes d'accueil individuels et collectifs

Valérie Thomas, directrice Petite Enfance

Karine Valmalette, directrice EAJE,

Agnès Zaluski-Romanet, coordinatrice des services Petite Enfance